



Mairie de Lédergues

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 06 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le six du mois de Janvier, le Conseil Municipal de la commune de Lédergues dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de Patrice PANIS, maire de la commune.

Nombre de conseillers en exercice : 13

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 décembre 2025

Etaient présents Mmes et M. les conseillers municipaux (10) :

M. PANIS Patrice, Mme SOULIE Marjorie, Mme DURAND Claudine, M. GARRIGUES Rémi, M. JALADE Bernard, M. CALMELS Philippe, Mme VIAROUGE Rosine, M. AMADO-MARTINEZ Salvador, M. MALIE Cédric, M. ROITERO Jean-Michel

Absents, excusés (1) : M. ALBINET Patrick

Pouvoirs (2) : Mme PACE Josiane à M. AMADO-MARTINEZ Salvador
M. DOMENECH Joseph à M. PANIS Patrice

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire de séance Madame SOULIE Marjorie.

Approbation procès-verbal du précédent conseil municipal

Le précédent procès-verbal transmis aux conseillers a été approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Approbation du nouveau règlement intérieur d'Aveyron Ingénierie

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que la commune de Lédergues adhère aux services de l'Agence d'Aveyron Ingénierie par convention au service instructeur des autorisations d'urbanisme et au service foncier. L'Agence Aveyron Ingénierie s'est dotée d'un nouveau règlement intérieur qui va notamment permettre de ne plus signer de convention spécifique pour chaque mission. Il convient donc d'approuver ce nouveau règlement intérieur valant acceptation du cadre et des modalités d'intervention de l'Agence.

Après discussion et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal approuve le règlement intérieur de l'Agence Aveyron Ingénierie. Une délibération sera prise.

Clôture enquête publique : Le Cayla – Le Bladenq

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que l'enquête publique pour l'alinéation des chemins ruraux et d'espace public au Cayla et au Bladenq s'est déroulé du 27 octobre au 13 novembre 2025.

Pour le dossier du Cayla : aucune observation n'a été formulée et le commissaire enquêteur a émis un favorable.
Pour le dossier du Bladenq : une observation a été formulée et le commissaire enquêteur a émis un avis favorable avec deux réserves.

Après discussion et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal décide :

- de déclasser, de désaffecter les chemins ruraux et l'espace public aux lieux-dits Le Cayla et Le Bladenq
- de procéder à l'alinéation de ces chemins et espace publics en levant les réserves émises pour le dossier du Bladenq
- de fixer le prix de vente des chemins ruraux et de l'espace public pour ces deux dossiers au prix de 1,50 € par m² avec les frais de notaire, de géomètre et d'annonces légales à la charge de l'acquéreur.

Deux délibérations seront prises (une pour chaque dossier).

Subventions école + convention occitan

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers qu'une convention pluriannuelle de financement avait été signée par la commune, avec l'académie de Toulouse, le 14 août 2024, pour le projet pédagogique de l'Ecole de Lédergues « les Haies, réservoirs de biodiversité ». Suite à cette convention, la commune de Lédergues a perçu une subvention d'un montant 1896,90 euros en remboursement des frais engagés dans le cadre de ce projet pédagogique. Sachant que c'est la coopérative scolaire de l'école qui a financé l'ensemble des dépenses liées à ce projet, Monsieur le Maire propose au conseil de reverser la subvention perçue à la coopérative scolaire de l'école de Lédergues.

Après discussion et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal approuve le reversement de la subvention à la coopérative scolaire de l'école de Lédergues. Une délibération sera prise.

Une demande de participation au voyage scolaire prévu au mois d'avril 2026, pour 15 élèves de l'école de Lédergues, a été émise par la directrice de l'école.

Après discussion et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal décide de verser une participation d'un montant de 100 euros par élève soit un montant total de 1500 euros. Une délibération sera prise.

La directrice de l'école a également demandé le renouvellement de la convention occitan (interventions d'une personne à l'école pour apprendre l'occitan aux élèves) pour l'année scolaire 2025-2026 pour un montant de 620 euros. Le coût de cette convention est pris en charge par la commune.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le renouvellement de cette convention.

Décision modificative

Monsieur le Maire indique qu'afin de verser les deux subventions votées précédemment à l'école sur le budget 2025, il convient de prendre une décision modificative sur le budget communal pour ouvrir des crédits sur le compte 65748.

Après discussion et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal approuve la décision modificative proposée par Monsieur le Maire.

Adressage

Monsieur le Maire indique que lors de la réalisation de l'adressage de la commune de Lédergues, qu'une rue du bourg de Lédergues a été omise dans la dénomination officielle des voies de la commune. Il s'agit de la rue située entre la Place Georges Boulouys et la rue du Centre.

Monsieur propose au conseil de trouver un nom à cette rue et de créer une numérotation pour les maisons de la rue.

Après discussion et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal décide de nommer cette rue : « Passage des Platanes » et d'y attribuer les numéros de maison suivants : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8.

Une modification de la délibération du 10 juin 2025 ayant pour objet : « adressage de la commune de Lédergues » sera prise pour rajouter cette rue.

Transfert de compétence assainissement au SIRDT

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le transfert de la compétence assainissement de la commune au Syndicat Intercommunal des Rives du Tarn (SIRDT) est effectif au 01^{er} janvier 2026.

Monsieur le Maire fait lecture au conseil municipal de la convention financière de transfert de compétence assainissement entre la commune de Lédergues et le SIRDT.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer cette convention de transfert et de définir le montant d'excédent de fonctionnement à transférer au SIRDT afin de lui permettre d'assurer la continuité du service. Pour mémoire, la commune de Lédergues compte 234 abonnés/redevables à l'assainissement collectif.

Après discussion et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal décide de valider et d'autoriser Monsieur Maire à signer la convention financière de transfert de compétence, de transférer au SIRDT l'intégralité du déficit ou de l'excédent d'investissement du budget assainissement et de transférer au SIRDT un excédent de fonctionnement de 9360 euros (40 euros par abonnés/redevables au service assainissement).
Une délibération sera prise.

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que, compte tenu du transfert de la compétence assainissement au SIRDT, le budget annexe assainissement n'a plus lieu d'exister et qu'il convient de le clôturer au 01^{er} janvier 2026.

Après discussion et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal décide clôturer le budget assainissement au 01^{er} janvier 2026.

Une délibération sera prise.

Logement boulangerie

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que lors du précédent conseil une délibération a été prise pour mettre en location l'appartement T4 situé au 1^{er} étage de la boulangerie au prix de 750 euros à compter du 01^{er} décembre 2025.

Vu le faible nombre de candidatures reçues, Monsieur le Maire propose de revoir ce prix de location.

Après discussion et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal décide revoir le prix de la location de l'appartement au prix de 620 euros avec une clause de révision du loyer chaque année au 1^{er} janvier indexé sur l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE.

Une délibération sera prise.

Convention docteur

Monsieur le Maire fait part de la demande de participation financière du médecin de la commune, pour la souscription d'un contrat relais.

Après discussion le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, de demander plus d'information sur la souscription de ce contrat au médecin, de se renseigner sur la possibilité légale d'une participation financière de la commune sur ce type de contrat et de laisser la décision à la prochaine municipalité en place après les élections de mars 2026.

Personnel communal

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'à compter du 01^{er} janvier 2026 les collectivités doivent participer à la protection sociale complémentaire des agents pour le volet santé (mutuelle). Sont éligibles à la participation les contrats en matière de santé attestés par la délivrance d'un label.

Après discussion et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal décide de fixer le montant mensuel de la participation SANTE de l'employeur à 15 euros par agent à compter du 01^{er} janvier 2026, sous réserve que le contrat santé de l'agent soit labellisé.

Une délibération sera prise.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la mise en congé longue maladie d'un agent.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la demande d'un agent lors de l'entretien professionnel de fin d'année 2025 de demander une promotion interne pour changer de grade.

Après discussion, le conseil municipal prend note de sa demande et laisse le soin à la prochaine municipalité en place de prendre la décision lors de la réception des dossiers de promotion interne du centre de gestion.

Motion de soutien pour la liberté locale et les moyens d'agir des communes

Monsieur le Maire fait lecture de la motion de soutien pour la liberté locale et les moyens d'agir des communes envoyée par l'association des Maires de France (AMF).

Le conseil municipal approuve la signature par Monsieur le Maire de cette motion.

Garage mairie

Les travaux de réhabilitation du garage de la mairie sont en cours.

Bâtiment Courrèges

Aucun retour de la SICA HABITAT RURAL depuis le dernier conseil municipal. Les travaux ne seront pas lancés avant la fin du mandat.

Questions diverses

- Vœux de la municipalité :

Dimanche 25 janvier 2026 à 11 heures au Café Courrèges.

- Diagnostic acoustique boulangerie :

Un rapport a été fait le 10 décembre 2025. Nous sommes dans l'attente du deuxième rapport. Pas de nouvelles à ce jour.

- Devis plancher église de Lédergues :

La Paroisse de Saint-Pierre-de-l'Alrance et du Giffou a envoyé un devis pour la réfection du plancher de l'église de Lédergues (plancher situé au niveau du l'autel). La décision pour engager ces travaux est laissé au soin de la prochaine municipalité.

- Tribunal impayé locataire :

Concernant le dossier d'impayés de loyer d'un ancien locataire de la mairie, le dossier est inscrit à l'audience du jeudi 05 février 2026 à 14 heures au tribunal judiciaire de Rodez.

La séance est levée à 22h10

**La Secrétaire de séance,
Marjorie SOULIE**



**Le Maire,
Patrice PANIS**

